

## Compte rendu du conseil municipal du 15/10/08.

Montant de l'acompte pour la location de la salle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il faut décider

- du montant de l'acompte à verser au moment de la réservation de la salle polyvalente.
- du montant à réclamer si la salle n'est pas restituée propre.

Il propose de demander :

- 40 % du montant total de la location.
- 50 € pour nettoyer la salle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- que le montant de l'acompte corresponde à 40 % du montant de la location.
- 50€ forfait nettoyage si la salle n'est pas propre après la location.

### **Commission agriculture – chemins – voirie :**

Commission agriculture – chemins – voirie.

Mr POSSON Stéphane souhaite intégrer de la commission agriculture – chemins - voirie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- **accepte** que Mr POSSON Stéphane soit dans la commission agriculture – chemins - voirie avec les cinq autres conseillers municipaux.